



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Air

Question écrite n° 9752

Texte de la question

M. Georges Mesmin attire à nouveau l'attention de M. le ministre de l'environnement sur la question extrêmement préoccupante de la pollution de l'air des grandes villes par les particules provenant des véhicules équipés de moteurs diesel, particules pouvant avoir un effet cancérogène. Il lui rappelle qu'il est intervenu à plusieurs reprises à ce sujet, notamment par voie de question écrite et lors de la discussion budgétaire de l'environnement en 1990. Or, il semble que, malgré les progrès récents constatés dans l'étude des catalyseurs pour filtres à particules, ce problème reste entier, et sans solution d'ensemble, alors que celui de la pollution par les moteurs à essence a considérablement progressé par l'instauration d'une réglementation sur l'usage des pots catalytiques et par le développement de l'emploi des carburants sans plomb. Il lui demande quelles dispositions il compte prendre pour remédier à cet état de chose et, en particulier, s'il ne lui paraîtrait pas opportun, dans l'attente d'une solution technique d'ensemble, de prévoir des mesures pratiques ponctuelles telles que l'interdiction, pour les conducteurs de véhicules équipés de moteurs diesel, de laisser tourner ces moteurs lorsqu'ils sont à l'arrêt prolongé. Il aimerait savoir s'il est également dans son intention de promouvoir la création, dans le centre des villes, de zones interdites à la circulation de gros camions.

Texte de la réponse

La pollution causée par les émissions de particules, dues aux moteurs diesel fait partie des questions suivies de très près par le ministère de l'environnement. Le premier aspect de la question posée concerne l'impact de cette pollution sur la santé. Il n'existe pas, à l'heure actuelle, d'étude complète sur ce thème. Une étude réalisée par l'I.N.E.R.I.S. en 1993 a démontré que ces particules avaient un effet mortel sur des animaux, notamment sur des souris, à un niveau de concentration très élevé. Des résultats équivalents sur l'homme ne sont pas connus. Par ailleurs, des études épidémiologiques ont été réalisées dans d'autres pays (Grande-Bretagne, États-Unis, Allemagne). Elles ont toutes mis en évidence un impact important de ces particules sur la mortalité, ainsi que leur effet cancérogène sur l'homme dans des conditions actuelles de diffusion de ces véhicules. Le ministère de l'environnement participe à l'heure actuelle, en liaison avec le ministère de la Santé, à une exploitation de l'ensemble des études épidémiologiques réalisées partout dans le monde, notamment sur ce thème. Par ailleurs, il a confié à l'I.N.E.R.I.S. une étude sur trois ans, à partir de 1994, visant à identifier un traceur de la pollution produite par le diesel dans l'environnement, afin de pouvoir mieux mesurer l'impact épidémiologique de cette pollution en France. Le deuxième aspect est relatif aux mesures de réduction des émissions envisageables. En effet, sans attendre les résultats de ces différentes études en cours, et conformément au principe de précaution, il paraît souhaitable que soient engagées dès que possible toutes les mesures de nature à limiter cette pollution. Si, au vu des connaissances scientifiques et techniques actuelles, il paraît difficile de mettre en œuvre une solution d'ensemble à ce problème - en particulier, la solution filtre à particules se heurte toujours au problème de l'encrassement de ces filtres -, le ministère de l'environnement est convaincu de l'intérêt de mettre en œuvre des mesures à titre conservatoire telles que celles que vous décrivez. En particulier, ces mesures pourraient être intégrées dans les projets de zone de protection spéciale. Le ministre de l'environnement a personnellement invité le président de la communauté urbaine de Lyon à se rapprocher du

prefet, dans un objectif identique sur l'agglomeration lyonnaise. Il va de soi que toute initiative sur la plupart des grandes agglomerations francaises, notamment en region parisienne, recueille l'assentiment du ministre de l'environnement.

Données clés

Auteur : [M. Mesmin Georges](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9752

Rubrique : Pollution et nuisances

Ministère interrogé : environnement

Ministère attributaire : environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 janvier 1994, page 17

Réponse publiée le : 28 mars 1994, page 1551